



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

## COMITE DIRECTEUR N° 18 du 20 avril 2012

**Présents :** Frédéric Atger, Bernard Barral, Michel Blanès, Jacques Bousquet, Josette Bousquet, Guy Castelbou, Stéphane Coste, Paul Dô, Christine Galant, Philippe Gouneaud, Pierre Nougaret, Christian Pille, Patrick Roques, Nicolas Terme, Séverine Tessier,

**Représentés :** Claude Barral (pouvoir Bernard Barral), Céline Edouard (pouvoir Frédéric Atger), Laurent Zumello (pouvoir Christine Galant),

**Excusés :** Gilbert Can, Josette Can, Lionel Charles, Eric Deleens, Jacques Ducos, Emmanuelle Favier,

**Absents :**

Bernard Barral ouvre la séance à 20h00.

### **1 – Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur N°17 du 20 mars 2012 :**

Le Président Barral fait lecture d'un courrier que lui adresse Laurent Zumello concernant le compte rendu N° 17 qu'il considère incomplet voire peu fidèle aux propos qui ont été tenu lors de la séance. Le Président Barral reconnaît que ce compte rendu n'était pas parfait et souligne la complexité de prendre des notes et de participer au débat.

Le Secrétaire Général informe que les comptes rendus seront désormais envoyés aux membres du Comité pour approbation de façon à ce que chacun puisse intervenir sur le contenu, soit en modifiant le texte, soit en portant des compléments au texte présenté.

Il est peut être temps de poser la question de la forme de ces comptes rendu et notamment sur celui qui le rédige et sur le fond, doit-on conserver le rapport des débats avec des longueurs et parfois des insuffisances ou bien faire une synthèse des décisions prises sans évoquer le débat.

Le Comité retient la forme et le fond d'aujourd'hui.

La rédaction du compte rendu est un exercice important car ce texte est envoyé aux Présidents de Clubs qui par une lecture intéressée doivent savoir ce qui se dit et ce qui se fait au sein du Comité Directeur. C'est donc de la responsabilité du rédacteur mais aussi de tous les membres du Comité d'en assurer la fidélité aux propos tenus en séance.

Le Comité Directeur approuve (16 pour, 1 contre, 1 abstention) le procès verbal de la réunion du 20 mars 2012.

## **2 – Modification du budget de la Fédération :**

Le Président Barral reprend le courrier de Laurent Zumello qui souligne le manque de respect de la procédure pour la désignation du site du premier championnat du monde : il n'a pas été fait appel à candidature.

Effectivement, il n'a pas été fait d'appel à candidature car l'opportunité du partenariat de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault (CCVH) a bouleversé le déroulement de la procédure.

L'engagement de la CCVH dans l'organisation de cette manifestation est une opportunité à saisir et c'eut été une faute que de ne pas la saisir.

Le budget de cette manifestation s'élève à quelques 102 000 € et si nous avons le soutien financier du Conseil Général et de la Région Languedoc Roussillon, le soutien à la fois financier et la participation très active à l'organisation de la CCVH sont importants pour ne pas dire essentiels.

Le Président Barral propose de joindre le budget présenté en annexe au présent compte rendu.

Bernard Barral explique le montant du budget par la valorisation des moyens humains engagés en plus des moyens matériels. Il fait également un point sur le déroulé de l'organisation en faisant état des réunions régulières auxquelles il participe avec Michel Blanès.

Une tribune et des gradins de 1 000 places seront élevés sur le site, des animations de Tambeach et de Tamburelli seront organisées sur l'Esplanade en collaboration avec les animateurs de la Ligue Languedoc Roussillon et ceux du Comité Départemental de l'Hérault.

Une cérémonie d'ouverture sera organisée pour donner le ton de la manifestation.

La CCVH prend en charge la communication qui doit être faite, elle sera très importante.

Le Président propose au Comité Directeur une modification du budget de la Fédération en prévision de l'organisation de la Coupe du Monde de Tambourin et de l'acquisition des logiciels de gestion des championnats et des licences.

Dépenses supplémentaires :

- Hébergement et Restauration : 23900 €
- Déplacements : 3000 €
- Animations : 4000 €
- Récompenses : 6000 €
- Arbitrage et balles : 2400 €
- Communication : 15000 €
- Bénévolat : 7500 €
- Logiciel de licences : 5000 €
- Logiciel Championnat : 800 €

Recettes supplémentaires :

- Participation des joueurs : 7000€
- Participation des instances : 7000 €
- Bénévolat : 7500 €
- Subvention de l'état : 16000 €
- Subvention de la Région : 6000 €
- Subvention du Département : 6000 €
- Subvention de la Communauté des Communes : 5000 €
- Sponsors : 3300 €
- Formation : 800 €
- Fonds propres : 9000 €

Ci-dessous le budget modifié avec les chiffres énoncés.



## FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

### BUDGET PREVISIONNEL Saison 2011 - 2012

PRODUITS	
<b>AFFILIATIONS &amp; PARTICIPATIONS</b>	44 228,00 €
AFFILIATIONS et DIVERS	42 428,00 €
PARTICIPATIONS EMPLOIS	1 800,00 €
<b>SUBVENTIONS</b>	81 549,00 €
MINISTERE	44 000,00 €
REGION	14 000,00 €
DEPARTEMENT	16 049,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	7 500,00 €
<b>PARTENARIATS &amp; SPONSORS</b>	13 300,00 €
<b>RECETTES DIVERSES</b>	56 340,00 €
AMENDE DES CLUBS	- €
EXAMEN D'ARBITRAGE	200,00 €
PARTICIPATION A L'ARBITRAGE	7 500,00 €
ENGAGEMENTS DES NATIONALES	1 420,00 €
STAGE FORMATEURS	900,00 €
DIVERS	14 060,00 €
BENEVOLAT	26 100,00 €
PRODUITS FINANCIERS	6 200,00 €
<b>FONDS PROPRES</b>	13 471,00 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>208 888,00 €</b>

CHARGES	
<b>SUBVENTIONS &amp; ASSURANCES</b>	7 249,00 €
SUBVENTIONS	3 549,00 €
ASSURANCES	3 700,00 €
DIVERS	- €
<b>LES COMMISSIONS</b>	114 860,00 €
COMMISSION HAUT NIVEAU	57 560,00 €
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	310,00 €
COMMISSION TECHNIQUE	- €
COMMISSION JUGES ET ARBITRES	16 510,00 €
COMMISSION DE DISCIPLINE	100,00 €
COMMISSION PROMOTION - COMMUNICATION	40 230,00 €
COMMISSION TAMBOURITHEQUE	- €
COMMISSION TAMBOURIN EN SALLE	150,00 €
<b>EMPLOIS FEDERAUX</b>	63 782,00 €
SALAIRES ET COTISATIONS SOCIALES	36 782,00 €
FORMATION	900,00 €
BENEVOLAT	26 100,00 €
<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>	19 237,00 €
FONCTIONNEMENT	17 537,00 €
AFFILIATIONS ET COTISATIONS	1 500,00 €
CHARGES FINANCIERES	200,00 €
<b>REUNIONS ET RELATIONS EXTERIEURES</b>	3 760,00 €
REUNIONS FEDERALES	2 500,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES	200,00 €
RELATIONS EXTERIEURES	800,00 €
RELATIONS INTERNES	260,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>208 888,00 €</b>

### 3 – Compte Rendu de la réunion des membres des Comités Directeurs des Ligues et de la Fédération:

Les membres du Comité Directeur font état de l'excellent climat qui a régné lors de cette réunion de travail.

Chacun a su respecter l'intervention de l'autre avec une écoute attentive des propos. En somme, une bonne séance d'échange au cours de laquelle les tensions palpables entre les présidents de la Ligue Languedoc Roussillon et de la FFJBT ont été vite évacuées car perçues sans intérêt pour le Sport Tambourin, voire regrettables.

Les membres du Comité ont, en particulier, souligné la grande maîtrise de Christine Galant en tant qu'animatrice de la séance et de Séverine Teissier dans l'exercice délicat du compte rendu. Elles en sont félicitées.

La représentation des instances était très équilibrée, 3 ou 4 personnes pour chacune d'entre elles. Le Président Barral fait lecture du compte rendu et ouvre le débat. Le compte rendu dans son intégralité sera porté en annexe.

### Premier point : la place réservée des Présidents de Ligues au sein du Comité Directeur

Le Président Barral rappelle que cet état était un fait et que l'intervention de la Ministre Mme BUFFET a modifiée la réglementation en interdisant cette procédure. Aujourd'hui, nous revenons à la référence du Code du Sport, il convient de vérifier si nous pouvons modifier nos statuts en ce sens. Le Président Barral demande au Secrétaire Général de se saisir du dossier et lui faire une proposition dans les meilleurs délais.

Le Président Barral souhaite que ce soit bien le Président de la ligue, la fonction de Président de la ligue qui soit notifiée dans le texte, voire à titre exceptionnel son représentant, car la mesure n'a d'intérêt que si c'est le président qui est présent aux réunions.

Avant que les Statuts de la FFJBT ne soient modifiés, nous pouvons inviter les Présidents de ligue, ils pourront participer aux débats mais pas aux votes, si vote il y a. Par contre, le Président Barral entend que la réciprocité soit de mise et qu'il soit invité aux réunions des ligues.

### Deuxième point : les calendriers

L'établissement des calendriers a été évoqué et les membres des ligues ont souligné la nécessité d'avoir le calendrier de la FFJBT dès septembre voire octobre pour pouvoir situer leurs propres manifestations.

Le Président Barral fait remarquer que les calendriers des différentes manifestations nationales et internationales se mettent en place de façon précise voire définitive et que bien sur, l'effort sera fait d'anticiper au plus tôt leur publication.

La proposition de constituer une commission mixte lui convient tout à fait en étant ferme sur le fait que les calendriers nationaux et internationaux sont et resteront prioritaires.

### Troisième point : le Projet Fédéral

Les représentants des Ligues font le constat d'une absence totale de Projet Fédéral élaboré par la FFJBT et que cela les conduit à prendre leurs propres initiatives. Ils considèrent qu'il manque une ligne directrice.

Le Président Barral fait état de la dernière réunion entre les instances au cours de laquelle il a fait part de son projet de développement du Sport Tambourin par la création de clubs et combien il lui a été rapidement répondu que personne ne le suivrait sur ce projet.

### Quatrième point : l'arbitrage

Chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de créer plusieurs degrés d'arbitrage. Nous pourrions mettre en place un cursus d'arbitre depuis le niveau du Comité Départemental jusqu'au niveau international.

Là encore, le projet pourrait aussi être élaboré en commission mixte. Le Président de la Commission Frédéric Atger y est favorable et le souhaite vivement.

### Cinquième point : l'ETR

Tous les membres sont convaincus de la nécessité d'avoir une équipe technique digne de ce nom : la nécessité du projet doit faire loi. Après que ce soit une équipe technique régionale, nationale ou autre, peu importe, l'important c'est bien que cette équipe compétente soit opérationnelle.

Il semblerait que le projet de brevet d'éducateur fédéral soit déjà bien avancé et que le salarié du Comité Départemental en ait réalisé la majeure partie. Mais nul ne peut dire aujourd'hui quel est l'objectif fixé, quels moyens sont mis en œuvre, quels budgets sont à mettre en place. En fait, il y a une forte méconnaissance du contenu et de ce fait, la demande formulée de payer 5 000 € pour un travail fait et/ou à faire, paraît bien aléatoire.

Le Président de la Ligue PACA l'affirme, il veut bien s'acquitter de sa quote-part mais pas donner de l'argent à l'aveugle, il faut un contenu concret et opérationnel.

D'autres regrettent que des bénévoles sollicitent un défraiement pour le travail effectué, dans ce cas, ce ne sont plus des bénévoles.

Le principe étant que la situation financière générale de nos instances est telle que toutes les économies sont à faire et que si nous devons payer pour des compétences que nous n'avons pas au sein de nos instances, il serait curieux de payer pour des compétences sollicitées au sein de nos propres instances.

Le Président Barral accepte qu'une rémunération soit engagée pour le travail effectué, qu'il est prêt à s'acquitter de sa quote-part mais en contre partie, il veut connaître le contenu. Une présentation du projet pourrait être organisée pour le prochain Comité Directeur.

Il a été fait également état d'une discussion sur les banderoles, toutes les instances sur la même banderole, une banderole pour chacune des instances, il n'a pas été avancé de position bien établie de la part du Comité.

## **4 – Appel des décisions de la Commission « Organisation des Compétitions »**

Dans un premier temps, le Président Barral enregistre la demande d'appel formulée par les clubs et pose la question de savoir si le Comité Directeur de la FFJBT est compétent en la matière.

En effet, il n'est prévue aucune procédure dans les Statuts comme dans le Règlement Intérieur qui fixe cette compétence.

Toutefois, le pouvoir de la Commission étant une émanation du Comité Directeur et bénéficiant d'une délégation de pouvoir accordée par ce même Comité Directeur, le Comité pourrait être déclaré compétent pour recevoir l'appel formulé par les clubs concernés.

Les membres du Comité votent à l'unanimité la compétence du Comité Directeur pour examiner les appels.

Le Président Barral donne lecture de chacun des cas, lit le contenu des sanctions appliquées par la Commission et rend compte des lettres d'appels.

- **Rencontre : Vendémian – Cazouls d'Hérault**

Date de la rencontre : 18 Mars 2012.

Le Club a envoyé la licence du joueur Nicolas ARCHIMBEAU le 10 Mars.

Le joueur est qualifié le 19 Mars.

Le joueur n'est pas qualifié pour disputer la rencontre du 18 mars.

Le match s'est déroulé avec seulement 4 joueurs de Cazouls d'Hérault qualifiés.

Conséquence : comme le prévoit le Règlement, le match est perdu par forfait par le club de Cazouls d'Hérault, soit -2 points au classement.

- **Rencontre : Cournonsec – Pignan**

Date de la rencontre : 17 Mars 2012.

Le club de Pignan a envoyé les licences des 5 joueurs de l'équipe le 09 Mars.

Les joueurs sont qualifiés le 18 Mars.

Les joueurs ne sont pas qualifiés pour disputer la rencontre du 17 mars.

Le match s'est déroulé sans qu'aucun des joueurs du club de Pignan ne soit qualifié.

Conséquence : comme le prévoit le règlement, le match est perdu par forfait par le club de Pignan, soit - 2 points au classement.

- **Rencontre : Cournonterral – Viols le Fort**

Date de la rencontre : 17 Mars 2012.

Le club de Viols le Fort a envoyé la licence du joueur John SICA le 13 Mars.

Le joueur est qualifié le 22 Mars.

Le joueur n'est pas qualifié pour disputer la rencontre du 17 mars.

Le match s'est déroulé avec 5 joueurs de Viols le Fort qualifiés. Le joueur remplaçant marqué sur la feuille de match n'était pas qualifié. Le règlement précise qu'il doit être titulaire d'une licence. Le fait qu'il soit ou ne soit pas entré en jeu n'entre pas en ligne de compte.

Conséquence : comme le prévoit le règlement, le match est perdu par forfait par le club de Viols le Fort, soit -2 points au classement.

- **Rencontre : Gignac Pignan**

Date de la rencontre : 25 Mars 2012.

Le Club a envoyé la licence du joueur Gilles FERMAUD le 20 Mars.

Le joueur est qualifié le 29 Mars.

Le joueur n'est pas qualifié pour disputer la rencontre du 25 mars.

Le joueur remplaçant Gilles FERMAUD marqué sur la feuille de match n'était pas qualifié. Le règlement précise qu'il doit être titulaire d'une licence. Le fait qu'il soit ou ne soit pas entré en jeu n'entre pas en ligne de compte.

Conséquence : comme le prévoit le règlement, le match est perdu par forfait par le club de Gignac, soit -2 points au classement.

Le président Barral fixe les règles du débat en proposant qu'un tour de table soit organisé permettant à chaque membre du Comité de s'exprimer et par la suite, un vote sera organisé. Participeront à ce vote, les membres du Comité qui ne sont pas partie prenante.

Sont exclus du vote les membres de la Commission, les membres du Comité qui sont licenciés dans les clubs concernés. Les règles sont admises.

Il se dégage 3 tendances des interventions formulées.

En premier, l'intervention écrite de Paul Dô. Il a demandé que son intervention soit transcrite dans le Compte rendu si le Comité ne s'y oppose pas. Le Comité ne s'y oppose pas.

La déclaration :

*A l'attention des Membres du Comité Directeur,*

*Mesdames et Messieurs Membres du Comité Directeur,*

*Je voudrais faire une intervention personnelle, en dehors de mon mandat de Secrétaire Général et de celui de membre de la Commission Organisation des Compétitions et des Championnats. Je m'exprime en tant que dirigeant de club.*

*J'ai écrit le texte pour qu'il figure in extenso dans le compte rendu du Comité Directeur si vous en êtes d'accord.*

*A la suite de la réunion de la Commission, des décisions ont été prises par rapport à des joueurs non qualifiés. Je veux dire tout de suite que je suis totalement solidaire de la décision prise et ne renie rien de ce qui a été fait. La décision prise est l'application exacte du Règlement Sportif voté en Assemblée Générale par les Présidents de Clubs.*

*Les membres de la Commission ont agi en toute objectivité et en référence à ce Règlement Sportif, ils ont fait le métier comme on dit aujourd'hui.*

*Toutefois, à l'écoute des divers arguments avancés et après une lecture attentive du Règlement Sportif, je voudrais apporter quelques précisions :*

*Tout d'abord, j'entends faire le reproche au Secrétaire Général que je suis de ne pas avoir été assez précis sur le délai de qualification porté de 10 jours à 5 jours. Je reconnais que sans une lecture attentive du compte rendu de l'Assemblée Générale, une confusion pouvait être faite entre les délais de 5 et 10 jours ;*

*Deuxième point, la sanction des moins 2 points liés au match perdu par forfait. Cette sanction avait sa raison d'être lorsque les clubs ne voulaient pas ou ne pouvaient pas se déplacer dans le nord, à Beuvrages plus précisément. La sanction était lourde, très lourde et dans le contexte du moment, elle était peut être justifiée. Aujourd'hui, elle me semble disproportionnée et pas en phase avec le type de sanction que nous avons à prendre. C'est en tout cas ce que j'ai cru comprendre des quelques explications que j'ai pu avoir.*

*Enfin, dernier point, le Règlement Sportif n'est pas très clair, pas très précis en la matière et notamment sur des joueurs présents sur la feuille de match mais non entrés en jeu au cours de la rencontre. Et dans le cas de doute, je pense que nous devons faire preuve de discernement.*

*En conséquence, je propose :*

*D'abord que le Règlement Sportif soit écrit plus précisément et en prenant en compte la mise en œuvre de la délivrance des licences par informatique ;*

*Ensuite, je propose que la sanction de match perdu pour non qualification de joueur soit sanctionnée par match perdu par pénalité mais que ne soit pas appliqué la double sanction des moins deux points.*

*Enfin, je souhaite que si ces propositions sont retenues elles ne déconsidèrent pas le travail de la Commission ni ne dénigrent le rôle des membres de cette Commission.*

*Je tiens à préciser que je n'ai reçu aucune pression et que seule ma réflexion m'a conduit à faire cette proposition.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté.*

Une deuxième analyse fait état d'une différence de cas entre la présence de joueurs non qualifiés sur le terrain et la présence de joueurs non qualifiés sur la feuille de match et qui ne sont pas entrés en jeu. La sanction ne devrait pas être la même pour les deux cas : la sanction exprimée par la Commission serait retenue pour les équipes qui ont fait jouer des joueurs non qualifiés, elle serait différente et moins lourde pour les joueurs présents sur la feuille de match, non qualifiés mais qui ne sont pas entrés en jeu.

Une troisième analyse rejoint la décision de la Commission : nous faisons confiance à l'étude de cas faite par les membres de la Commission, ils se sont appuyés sur les Règlements et sur aucune autre considération. Les règlements sont faits pour être appliqués.

De plus, ceux qui avancent cette analyse mettent en avant la crédibilité de la FFJBT. Cette crédibilité serait fortement engagée si nous revenions sur une décision prise en faisant référence aux divers règlements.

Les membres du Comité Directeur participant au vote se sont exprimés : à la majorité, il est décidé d'entériner les décisions prises par la Commission ; à savoir, match perdu par forfait et moins 2 points.

Les références aux divers règlements sont les suivantes :

- Règlement intérieur : Articles 15, 17 et 20.
- Règlement Sportif en extérieur : Articles : 43 et 45.

Par ailleurs, le cas du joueur de Pignau s'étant exprimé de façon outrancière par un mail adressé au Président de la FFJBT sera porté à l'étude de la Commission de Discipline.

## **5 – le Projet Fédéral :**

L'abondance des dossiers à traiter a fait que nous avons mis les travaux de Projet Fédéral en stand by.

Nous reprendrons ces travaux sous une autre forme dont nous vous parlerons au Prochain Comité Directeur.

## **6 – la Subvention du Ministère**

Montant de la subvention demandée : 50 000 €

3 actions majeures :

- Le rayonnement de la Fédération :
  - 13 000 € soit 30% du chiffre d'affaire de l'action ;
  - Les logiciels Gestion des Championnats et Edition des licences ;
  - La machine à fabriquer les tambourins
- Les rencontres internationales :
  - 30 000 € soit 31% du chiffre d'affaire de l'action ;
  - Les Rencontres Internationales France Italie
  - Le 1er Championnat du Monde en Extérieur
- Le développement auprès des jeunes scolarisés :
  - 7 000 € soit 23% du chiffre d'affaire de l'action ;

Remarque est faite concernant le faible montant de l'investissement réalisé pour le développement auprès des jeunes scolarisés.

Ceci s'explique par le fait que cette action est récurrente et qu'elle se poursuivra encore sur plusieurs saisons.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la volonté de changer l'image de notre sport par des actions valorisantes auprès du grand public; c'est ce qui justifie l'investissement important sur les manifestations internationales.

Dans ce genre de dossier, il faut tenir compte de plusieurs paramètres :

- Le budget prévisionnel de la FFJBT ;
- Les orientations fixées par le ministère ;
- Les actions à fort potentiel de financement ;
- La cohérence par rapport à la ligne directrice de la FFJBT.

Le Président Barral souligne que le Ministère fixe le montant de la subvention.



## **7 – les Rencontres Internationales France Italie:**

Le Comité Directeur valide le programme des rencontres :

Samedi 4 Août :

- 9h30 : Rencontre 16 ans garçons
- 11h00 : réception en Mairie
- 15h00 : Rencontre Féminine A'
- 17h00 : Rencontre 18 ans garçons
- 21h00 : Rencontre Seniors A'

Dimanche 5 Août :

- 10h00 : Rencontre 18 ans Filles
- 15h00 : Rencontre 14 ans
- 17h00 : Rencontre Féminine A
- 21h00 : Rencontre Seniors A

La proposition de faire payer l'entrée lors des 2 rencontres du dimanche après midi, de la rencontre du samedi soir et de la rencontre du dimanche soir a été validée (prix de l'entrée : 3 €).

Pour le reste, il est fait état de l'avancement des travaux sur le terrain, compte rendu des réunions avec le club de Mèze.

En l'état actuel des choses, la manifestation avance dans son organisation, le terrain subit les travaux annoncés, les dirigeants mézais font le boulot.

## **8 – Information diverses**

### **Aides aux Club :**

Le Président Barral propose que toutes les aides octroyées aux clubs se fassent en dotation en matériel.

La Ligue Languedoc Roussillon et le Comité Départemental de l'Hérault applique déjà cette formule.

Dés cette année, il propose que, la subvention Haut Niveau pour les clubs soit faite en matériel.

La proposition est validée par le Comité Directeur et s'applique immédiatement.

### **Super coupe et Coupe d'Europe des Clubs :**

Par ailleurs, le Président Barral informe le Comité que la Super Coupe a été avancé avec l'accord du Club de Mèze, au mardi 31 juillet pour permettre que le Master Tambourin, organisé par le Club de Courdonterral se déroule dans les meilleures conditions.

Il signale également le lieu de la Coupe d'Europe des Clubs qui se déroule en Italie cette année : il s'agit de Callianetto.

Dans les deux cas, le Président Barral demande au Secrétaire Général d'en informer les clubs.

### **Match reporté pour cause d'intempéries :**

Stephan Coste fait remarquer que les conditions climatiques peuvent nuire de façon très importante à la pratique du jeu, que ce soit la pluie ou le vent. Il propose que dans des cas évidents de conditions climatiques détestables, le match puisse être remis par l'arbitre.

Le Secrétaire Général précise que le cas de match remis pour conditions climatiques défavorables pour la pratique du jeu n'est pas prévu au règlement sportif. Seul figure le cas de match interrompu. Ce qui

signifie que les équipes doivent être présentes sur l'aire de jeu, entamer la partie. Alors, l'arbitre a le droit d'interrompre la partie pour cause d'intempéries.

Aujourd'hui, en l'état actuel du règlement sportif, il est fait référence à une décision de la Commission Organisation des Compétitions, décision communiquée à la Commission Juges et Arbitres pour application, qui autorise l'arbitre à annuler le match et en informer les clubs qui doivent faire un déplacement lointain.

Il est nécessaire de porter ce cas dans les textes du règlement sportif.

### **France Tambourin :**

Il est fait part des commandes de tambourins en rapport avec l'état au cours de l'exercice précédent à la même date : nous constatons un écart négatif de l'ordre de moins 20 à 30 %

Le déficit annoncé et nécessaire pour ne pas être soumis à l'impôt sur les sociétés se creuse du fait de la TVA. Nous n'avons pas augmenté le prix des tambourins, en tout cas une augmentation inférieure et de loin à 19.60%.

Ce qui fait que la perte de prix associée à la TVA nous place dans une situation préoccupante.

Une des solutions serait d'abandonner la vente des balles qui augmente notre chiffre d'affaire au point de dépasser le plafond qui ouvre au régime de la TVA sans pour autant dégager une marge commerciale suffisante.

Ou tout au moins d'en limiter la commercialisation aux clubs qui travaillent avec France Tambourin et pas seulement sur l'achat de poignées non fournies par certains fabricants italiens et/ou que pour disposer de balles.

Le débat est certes ouvert mais la réalité des faits demeure : il n'y a pas d'adhésion générale des clubs et de nationale en particulier à travailler avec France Tambourin.

### **Information du Président du Comité de l'Hérault**

Jacques Bousquet, le Président du Comité de l'Hérault a envoyé un courrier à la Fédération afin de lui annoncer de sa décision de ne pas se représenter lors de la prochaine Assemblée Générale du CD 34.

Les questions posées sont essentielles pour le devenir du Comité Départemental de l'Hérault et pour le devenir des deux salariés.

Pour ce qui est du CD 34, le Président Bousquet entend céder sa place après un long et remarquable parcours et des résultats plus que conséquents.

Pour ce qui est de l'avenir des salariés, il est clair que celui-ci est intimement lié à l'avenir du Comité Départemental de l'Hérault. Si le CD 34 est en panne de représentation, il sera dissous et les salariés licenciés. Il n'y a aucune disposition règlementaire qui impose à une autre structure de reprendre ces salariés licenciés. Le Comité Départemental est une personne morale qui a charge de gestion de personnel et qui de ce fait est à même d'exercer le mandat de mandataire social.

La disparition de l'un entraîne la disparition de l'autre et les conséquences immédiates sur les salariés.

Par ailleurs, le Président Barral porte à la réflexion des membres du Comité Directeur la nécessité de maintenir autant de structure sur le même territoire. D'autant qu'il précise qu'après discussion avec les différentes collectivités locales porteuses de subvention, les mêmes subventions seraient acquises.

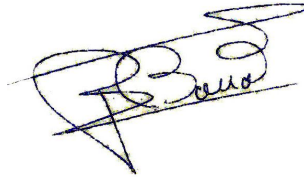
Il faudra très bientôt ouvrir le débat et prendre décision et ce avec d'autant plus d'acuité si aucun volontaire ne se présente pour prendre la succession du Président Bousquet.

La réunion se termine très tard dans la nuit, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Barral lève la séance.

Le Secrétaire Général  
Paul DO



Le Président  
Bernard BARRAL



**Document transmis à :**

- *tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*
- *tous les membres du Comité Directeur.*

Plan de financement prévisionnel  
1ERE COUPE DU MONDE DE TAMBOURINS

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	PARTENAIRES - FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
<b>LOGISTIQUE</b>	<b>34 290 €</b>	<b>34%</b>			
Hébergement des joueurs :			Participation des joueurs aux frais d'hébergement/restauration : 100 € x 83 joueurs	7 000 €	7%
9 équipes x 9 personnes x 3 nuits x 30 €	8 370 €	24%			
2 équipes (Brésil) x 9 personnes x 2 nuits x 30 €			Participation Comité Départemental valorisation des animateurs	4 000 €	4%
<b>Hébergement des VIP :</b>	<b>3 520 €</b>	<b>10%</b>	Participation FFJBT valorisation des bénévoles	7 500 €	7%
2 nuits x 22 personnes x 80 €			Participation CCVH valorisation coordination générale	6 000 €	6%
<b>Restauration des joueurs (déjeuners) :</b>	<b>3 900 €</b>	<b>47%</b>	Etat	- €	0%
2 déjeuners x 130 personnes x 15 €			Région	20 000 €	20%
<b>Restauration (dîners) :</b>	<b>8 000 €</b>	<b>23%</b>	Département	15 000 €	15%
vendredi soir (150 pers. X 12 €) - samedi soir (100 pers. X 12 €) - dimanche soir dîner de gala (200 pers. x 25 €)			Hérault Sport	6 000 €	24%
<b>Nettoyage</b>	<b>1 500 €</b>	<b>4%</b>	CCVH	17 500 €	17%
Signalétique	2 000 €	6%	FIJBT	5 000 €	5%
Sécurité	4 000 €	12%	FFJBT	8 500 €	8%
Navettes	3 000 €	9%	Sponsoring	5 000 €	
<b>ORGANISATION SPORTIVE</b>	<b>19 760 €</b>	<b>17%</b>			
<b>Animateurs :</b>	<b>4 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>PART VALORISATION</b>	<b>24 500 €</b>	<b>24%</b>
2 animateurs x 20 jours x 100 €			<b>PART FINANCEURS - PARTENAIRES</b>	<b>77 000 €</b>	<b>76%</b>
<b>Bénévoles :</b>	<b>7 500 €</b>	<b>38%</b>			
25 bénévoles x 3 jours x 100 €					
<b>Coupes médailles trophées</b>	<b>6 000 €</b>	<b>30%</b>			
Arbitres / Balles	2 260 €	11%			
<b>ANIMATIONS COMMUNICATION</b>	<b>47 000 €</b>	<b>47%</b>			
<b>Protocole animation :</b>	<b>12 000 €</b>	<b>26%</b>			
installation terrains, groupe occitan, déambulation, spectacle ouverture, animations week-end, village animation, animateur, ...					
<b>Réservations matériels, gradins</b>	<b>20 000 €</b>	<b>43%</b>			
Communication	15 000 €	32%			
<b>COORDINATION GENERALE</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6%</b>			
Coordination générale événement :					
1 temps plein sur 3 mois (ou mi temps sur 6 mois)	6 000 €	30%			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>101 050 €</b>	<b>98%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>101 500 €</b>	<b>100%</b>

# **Réunion des Comités Directeurs de la Fédération et des Ligues le 24 Mars 2012**

## **RELATION ENTRE LES INSTANCES**

Il a été rappelé la hiérarchie entre les instances :

La Fédération donne des axes à suivre aux différentes Ligues qui font suivre aux Comités et ensuite aux Clubs.

Il est confirmé par tous les participants qu'il n'y a pas de communications entre la Ligue Languedoc Roussillon et la Fédération.

La solution : il faudrait qu'un représentant de la Ligue Languedoc Roussillon participe aux Comités Directeurs de la Fédération.

A la prochaine Assemblée Générale de la Fédération, il faudra demander la modification des statuts qui précisera qu'il faut, en plus des 26 membres du Comité Directeur, les Présidents des Ligues ou leur représentant.

En attendant la modification des statuts, les présidents des Ligues ou leur représentant seront invités à participer aux prochains comités directeurs.

Il est proposé de mettre en commun l'établissement d'un calendrier commun entre la Fédération, les Ligues et les Comité Départementaux concernant les différents championnats.

Pour cela :

\* la Fédération devrait établir en septembre son calendrier pour l'année suivante en indiquant le début et la fin du championnat des nationales avec les journées (si possible)+ les dates des événements déjà connus (France/Italie, Super Coupe, Coupe de France...)

\* la Ligue Languedoc Roussillon complétera avec son championnat et ses dates d'évènements

\* les Comités complèteront à leur tour

Le calendrier de la Fédération prévaut sur celui des Ligues et les Comités.

Une commission mixte entre les instances est proposée pour établir cela.

## **MISSIONS DE CHAQUE INSTANCES**

La Ligue Languedoc Roussillon a pour mission de suivre le projet fédéral. Or il n'y en a pas. Il est en cours d'établissement mais cela prend du temps.

Ce projet Fédéral doit permettre aux Ligues et Comités de suivre les demandes faites par la Fédération pour le développement du tambourin.

La Ligue Languedoc Roussillon essaye de suivre les axes donnés par le Ministère : les jeunes, le rural les sports pour les handicapés.

L'arbitrage : le diplôme d'arbitre devrait être amélioré.

En effet, il serait bien qu'il y ait plusieurs niveaux comme un 1<sup>er</sup> degré au niveau des Comités, un 2<sup>ème</sup> degré au niveau des Ligues et un 3<sup>ème</sup> degré au niveau Fédéral avec un examen de plus en plus « poussé » en fonction des niveau et un apprentissage d'une gestuelle commune à tous et compréhensible de tous joueurs et spectateurs .

Une commission mixte entre les instances est proposée pour établir cela.

L'ETR : Il nous a été expliqué comment devait fonctionner cette structure et dans quel but.

La Ligue Languedoc Roussillon a des subventions pour établir cela. Les personnes faisant partie de cela sont avant tout des professionnels du sport et non des personnes ayant l'étiquette « ligue ».

Ce projet est un projet sur 10-15 ans. Les 5 000 € pour établir ce projet sont à répartir sur la Fédération, les Ligues, les Comités en fonction du nombre de licenciés. Cette somme paraît importante mais ce projet demande beaucoup de temps et d'investissement.

Les membres du comité de la Fédération n'avaient pas compris cela. Le constat est qu'un représentant de la Ligue aurait dû intervenir et présenter cela au vu de l'enjeu.

Création de clubs : La Ligue Languedoc Roussillon intervient dans l'Aude et le Gard dans les écoles. Très peu sur l'Hérault ou cas exceptionnel.

## **REPRESENTATION REGIONALE ET NATIONALE**

Un amalgame est fait entre le fait que Patrice CHARLES travaille à la Fédération et que la permanence du Comité 34 est à la Fédération.

Il est proposé, lors de toutes les manifestations, de mettre les affiches des comités, Ligues et Fédération et pourquoi pas faire une affiche unique avec toutes les instances.

Fédération internationale : Les membres de la Ligue n'ont pas spécialement d'informations. Au niveau Clubs, seule la contrainte financière est ressortie.